

Débats en langues étrangères REGLEMENT

Le Rectorat de Caen : Inspection Pédagogique Régionale et Délégation Académique aux Relations Internationales et à la Coopération organisent au niveau académique des concours de débats en langues étrangères selon les modalités suivantes :

PRINCIPES GENERAUX

OBJECTIFS

L'objectif premier est d'entraîner les élèves à la prise de parole dans le cadre d'un débat contradictoire en langue étrangère. Les élèves échangent pour convaincre l'autre équipe et doivent proposer un argumentaire pertinent bâti collectivement.

SOLIDARITE, RESPECT ET ECOUTE

Ces débats supposent solidarité, respect, qualité de l'écoute de l'autre.

SUJETS DES DEBATS

Les sujets des débats portent essentiellement sur la citoyenneté, la culture et l'éthique.

SELECTION DES PARTICIPANTS

Les équipes sont composées de quatre membres titulaires et d'un suppléant. Ce dernier n'intervient qu'en cas de défaillance de l'un des membres titulaires.

COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque établissement désigne les élèves qui le représentent.

Le chef d'établissement transmet au Rectorat la liste des cinq membres de son équipe.

Cette liste vaut pour l'ensemble des étapes du concours.

ORIGINE DES PARTICIPANTS

Tout élève dûment scolarisé dans l'établissement pourra faire partie de l'équipe représentant cet établissement, à l'exception des élèves dits "locuteurs natifs" dont la langue maternelle sera la langue du débat.

DEROULEMENT DU DEBAT

Les modalités du déroulement des débats seront communiquées aux équipes lors de leur inscription.

LES ELIMINATOIRES

Les éliminatoires auront lieu entre les établissements de l'Académie selon un schéma qui sera communiqué par le Rectorat après inscription au concours.